



VILLE de MURET

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUILLET 2010 - 19 H

SOMMAIRE

Pages

▪ DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.	5
▪ RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN (CAM).....	9
▪ AVANCEMENTS DE GRADES 2010.....	11
▪ SUPPRESSIONS DE POSTES.....	13
▪ 43ÈME TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU DOSSIER ATTRIBUTIF DE SUBVENTION.....	14
▪ AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - 43ÈME TRANCHE.....	16
▪ PROJET DE STATION D'ÉPURATION DE 45 000 EH : DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2011 AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL.....	17
▪ DIVERS ACHATS ET TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.....	17
▪ RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES - AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.....	19
▪ APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PIÉTONNIER SUR LA ROUTE D'EAUNES (RD 12) À MURET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE.....	20
▪ COMMISSION DE RÉFORME DU MATÉRIEL.....	21
▪ UN ÉTÉ AU PARC - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SÉCURITÉ DE NUIT POUR LE PARC JEAN JAURÈS POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU 30 AOÛT 2010.....	22
▪ TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY - APPROBATION DES AVENANTS N°14 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.....	24
▪ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE LA "RONDE DE L'ISARD".....	28
▪ TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RÉCEPTION AU COMPLEXE SPORTIF SUD - APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.....	29
▪ CONSTRUCTION D'UN CHALET BOIS AU LIEU DIT "LES BONNETS" – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.....	30
▪ SAISON CULTURELLE "MURET EN SCÈNE" - PROGRAMME - TARIFS.....	31
▪ PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS - SAISON 2010-2011.....	39
▪ ACCEPTATION DE DONS.....	41
▪ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA VILLA VINCENT AURIOL EN "MUSÉE DES GRANDS HOMMES" - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.....	42

▪ TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE, DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES ET DE L'ÉTAT (DRAC).....	44
▪ CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ (MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - AVENUE HENRI PEYRUSSE) - INDIVISION MARGHERITTA.....	47
▪ ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DE LA S.N.C.F.....	48

Monsieur le Maire : Nous allons pouvoir ouvrir notre séance du Conseil Municipal. Mademoiselle CHARRIER va faire l'appel.

Mademoiselle CHARRIER procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Le quorum étant largement dépassé, nous allons pouvoir ouvrir notre séance du Conseil Municipal avec la première question, le compte-rendu de la séance du 10 Juin 2010. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport donc à ce qui a été retranscrit ? Il n'y en a pas ? Normalement Monsieur RAYET !

Monsieur RAYET intervient mais ne parle pas dans son micro !

Monsieur JOUANNEM : Un seul petit problème. On avait demandé de lire le compte-rendu avant. J'y vois un inconvénient : si quelqu'un d'entre nous va le lire, il ne sait pas forcément ce qu'avait dit précisément l'autre. S'il s'agit par exemple d'une question à laquelle avait répondu Monsieur RAYET ou Monsieur CUCCHI, c'est difficile de le dire... Alors ce n'est peut être pas utile de déranger le secrétariat. Je le dis sincèrement !

Monsieur RAYET : ... je n'ai pas dit cette phrase là. Page n°5.

Sur les 18 conseils régionaux et 52 conseils généraux, détenus par la gauche, 4 femmes seulement président ces conseils. En matière de parité homme, femme, Monsieur MONTARIOL, vous n'avez pas de conseil à donner à l'opposition municipale.

Monsieur le Maire : alors, ce que je vous propose c'est que vous reformuliez et que vous fassiez passer les modifications au secrétariat. On réintègrera dans le compte-rendu ce que vous souhaitez que l'on dise !

Monsieur RAYET : propos inaudibles

Monsieur le Maire : Si c'était dans la dépêche, la dépêche l'a entendu. Donc elle l'a marqué.

Monsieur MONTARIOL : à la page n°46, tout simplement sur la question pour laquelle j'ai émis un vote négatif. J'étais porteur de la procuration de Didier MORALES. Cela serait bien de mentionner que j'avais une procuration.

Monsieur le Maire : OK, on le modifiera. Monsieur MONTARIOL ?

Monsieur MONTARIOL : j'aurais une petite question en début de séance, puisqu'elle est liée un peu à notre présence ici. Comme l'autre fois sur la question de la parité, j'aurai simplement une petite question à poser au Maire. Je constate que depuis le début de l'année, si je me souviens bien c'était le premier conseil, il y a un conseiller de l'opposition que l'on ne voit plus (depuis le jour où il avait quitté la salle un peu précipitamment). Sans faire de commentaire particulier, je souhaiterais savoir si il est toujours membre du conseil, si il est démissionnaire ou si c'est en cours, parce que la citoyenneté quand on est élu, veut qu'on siége. Donc je voudrais savoir ce qu'il en est ?

Monsieur le Maire : Monsieur MONTARIOL, après votre intervention, c'est vrai que ce conseiller était parti et n'est pas revenu depuis. Mais, après chacune de vos interventions, nous perdons un conseiller de l'opposition. Je vous invite donc à intervenir !

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision n° 2010/074 du 1^{er} Juin 2010

- Utilisation d'une partie des sommes inscrites en dépenses imprévues d'investissement pour l'achat de divers matériels et travaux :

<u>Dépenses imprévues d'investissement :</u>	- 7.484,00 €
<u>Machine à brouillard Service Culturel :</u>	958,00 €
<u>Pied complet pour scène Service Culturel :</u>	1.022,00 €
<u>Rideaux de scène Salle Alizé Service Culturel :</u>	2.540,00 €
<u>Sono pour Salle des Mariages :</u>	1.000,00 €
<u>Table induction – 2 buffets pour local 3^{ème} âge :</u>	630,00 €
<u>Complément pour travaux WC Nord :</u>	1.334,00 €

Décision n° 2010/076 du 3 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « LE PETIT PIMENT ROUGE » pour la mise en place d'activités de découverte de la « Salsa », le Lundi 12 et le Mardi 20 Juillet 2010 de 19 h à 20 h 15 et du « Tango Argentin » le Jeudi 15 et le Vendredi 23 Juillet 2010 de 19 h à 20 h 15, dans le cadre de l'animation « L'Eté au Parc »,

Tarif : 240 €, soit 4 séances à 60 €

Décision n° 2010/077 du 2 Juin 2010

- Signature d'une convention avec l'Ecole Technique Privée La Pradette pour l'organisation d'une soirée « scène ouverte » (succession de plusieurs groupes de musique amateurs), à la Salle de quartier de l'Espace Agora Peyramont, le Samedi 16 Octobre 2010,

Décision n° 2010/078 du 3 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « SENZA CAPEIRA » pour la mise en place d'activités de découverte de la Capoeira, destinées aux muretais, dans le cadre de l'animation « L'Eté au Parc », les Samedis 10 et 24 Juillet 2010 de 17 h à 18 h 30,

Tarif : 120 €, soit 2 séances à 60 €. Un complément de 10 € par séance (soit 20 €) sera attribué à l'association pour la mise à disposition du matériel.

Décision n° 2010/079 du 3 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « ARFOLIE » pour la mise en place d'activités de découverte des « Percussions » le Lundi 26 Juillet 2010 de 16 h à 18 h et du « Cirque » le Mercredi 28 Juillet 2010 de 16 h à 18 h, dans le cadre de l'animation « L'Eté au Parc »,

Tarif : 120 €, soit 2 séances à 60 €. Un complément de 23 € par séance (soit 46 €) sera attribué à l'association pour la mise à disposition du matériel.

Décision n° 2010/080 du 3 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « DES LIVRES ET NOUS » pour la mise en place d'une activité de découverte de l'Origami le Jeudi 8 Juillet 2010 de 15 h à 18 h,

Tarif : 60 €, soit 1 séance à 60 €. Un complément de 15 € par séance (soit 15 €) sera attribué à l'association pour la mise à disposition du matériel.

Décision n° 2010/082 du 3 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « HEAVY BEAT PRODUCTION » pour l'organisation de la soirée jeunes qui se déroulera à l'Espace Agora Peyramont le Vendredi 2 Juillet 2010,

Tarif : 300 €

Décision n° 2010/083 du 4 Juin 2010

- Signature avec les sociétés « MIDI-PYRÉNÉES V.I. SUD » (lot n°1) et « RENAULT RETAIL GROUP MURET » (lots n°2 et n°3) de marchés relatifs à l'achat de divers véhicules, répartis en 3 lots,

Lot n°1 : 1 véhicule polybenne avec caisson 36.220,00 € HT

Lot n°2 : 2 véhicules légers (segment B) 24.950,00 € HT

Lot n°3 : 1 véhicule léger (Type Ludospace) 15.727,50 € HT

Décision n° 2010/083(a) du 4 Juin 2010

- Signature avec les associations de conventions de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, pour la Salle de la Mairie Annexe d'Ox,

Décision n° 2010/084 du 4 Juin 2010

- Signature de contrats pour l'organisation du Festival Dehors les Arts, avec les associations, compagnies et artistes suivants :
 - « Cie des chercheurs d'ain » pour un montant de 1988,68 €
 - « Les Cubiténistes » pour un montant de 6430 € (dont 930 € de transport)
 - « Mission Jeux » pour un montant de 443,10 €
 - « Cie de l'amour et du bazar » pour un montant de 620,40 € (dont 370,40 € de transport)
 - « Cie La Baldufa » pour un montant de 5881,20 € (dont 270,00 € de transport)
 - « Cie Xip Xap » pour un montant de 2410 €
 - « Cie Lait yaourts brothers » pour un montant de 1600 €
 - « Jouets d'Oc » pour un montant de 4431,00 €
 - « Luna Conseil » pour un montant de 1445 €
 - « Les Saltimbrank's » pour un montant de 1119,12 € (budget bibliothèque)
 - « SARL Delmage Cie du petit monsieur » pour un montant de 1742,00 € (dont 352 € HT de frais de transport)
 - « Cie Jo Bithume » pour un montant de 3998,45 € (dont 1413,70€ de transport)
 - Los Diablos pour un montant de 350,00 €
 - « Noël Pierre-Yves » pour un montant de 2680 € (dont 280€ de transport)
 - « Patrick Cottet Moine » pour un montant de 3300 € (dont 682 € de transport)
 - « Association Tumbao » pour un montant de 2500 €
 - Association Diaz pour un montant de 500 €

Montant : 3.090,46 € ➔ sécurité du festival avec la Société AURUS

Frais de transport, hébergement et restauration : 9.000 €

Décision n° 2010/085 du 10 Juin 2010

- Signature d'une convention avec Monsieur Michel COULAREAU pour l'exposition destinée aux Muretais, qui se déroulera du 2 Juillet au 27 Août 2010, dont le thème est l'été en photo.
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n° 2010/086 du 7 Juin 2010

- Signature avec les Sociétés TOULOUSE ARTIFICE CRÉATIONS d'un marché relatif au spectacle pyrotechnique autour de Clément Ader et de son rêve de voler pour la Fête Nationale du 14 Juillet 2010 à MURET,

Montant total : 20.903,01 € HT soit 25.000,00 € TTC

Décision n° 2010/087 du 10 Juin 2010

- Création d'une régie de recettes auprès du Service Rayonnement Animation Promotion et Point Infos Tourisme de la Ville de MURET pour l'encaissement des produits liés au tourisme et rayonnement de la Ville,

Montant maximum de l'encaisse : 500 €

Décision n° 2010/088 du 17 Juin 2010

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « ARTISTIQUEMENT VOTRE » pour la mise en place d'activités destinées plus particulièrement aux adhérents de la Maison de Quartier, qui se dérouleront les 10, 11 et 12 Août 2010,

Tarif : 180 €, soit 3 soirées à 60 €

Décision n° 2010/089 du 18 Juin 2010

- Utilisation d'une partie des sommes inscrites en dépenses imprévues de fonctionnement pour le versement de subventions aux associations,

Dépenses imprévues : - 1.000 €

Subvention Le Gambit : 200 €

Subvention Danse Passion : 300 €

Subvention Festival Culturel Marocain : 500 €

Décision n° 2010/090 du 22 Juin 2010

- Maintien de l'octroi du régime indemnitaire individualisé fixé pour l'année 2009 à l'ensemble du personnel communal pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Juillet 2010,

Décision n° 2010/091 du 23 Juin 2010

- Signature avec les sociétés « VERT CONSEIL » (lots n°1, n°2 et n°3), « R.A.G.T. Plateau Central » (lots n°5 et n°6) de marchés de fourniture et livraison de divers produits phytosanitaires, répartis en 7 lots,

Lot n°1 : gazon → mini annuel de 3.000 € HT à maxi annuel de 6.000 € HT

Lot n°2 : engrais → mini annuel de 8.500 € HT à 10.000 € HT

Lot n°3 : paillage → mini annuel de 300 € HT à 2.000 € HT

Lot n°4 : peinture de traçage - Offre classée sans suite → mini annuel de 4.500 € HT à 9.000 € HT

Lot n°5 : produits de traitement - produits phytosanitaires → mini annuel de 500 € HT à 6.000 € HT

Lot n°6 : tuteurs → mini annuel de 500 € HT à maxi annuel de 2.000 € HT

Lot n°7 : sable → mini annuel de 300 € HT à maxi annuel de 10.000 € HT

Décision n° 2010/094 du 28 Juin 2010

- Signature d'une convention avec l'Association « AVENIR MURETAIN SECTION RUGBY XV » en vue de la tenue d'une buvette pour le Spectacle Pyrotechnique du 13 Juillet 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Monsieur CUCCHI.

Monsieur CUCCHI : Monsieur le Maire, en ce qui concerne le Festival Dehors les Arts, où nous nous sommes rencontrés, pouvez-vous me dire exactement ce que coûte cette manifestation en incluant tous les postes de dépenses, les frais de transport, l'hébergement, la restauration, le gardiennage, tout ce qu'il peut y avoir. Parce que là, on a un peu de mal à regrouper le tout, on arrive à 70.000 €. Mais peut-être pas, peut-être moins, bon ... !

Monsieur le Maire : On doit être aux alentours de 40.000 €. On est aux alentours de 40, 48.000 € pour un Festival comme celui-là !

Monsieur CUCCHI : D'accord. Je vous reposerai la question au prochain Conseil, afin que l'on sache exactement combien ça coûte.

Monsieur le Maire : Cher pour un Festival, mais pas cher pour un festival parce qu'un festival c'est extrêmement coûteux ! Alors c'est vrai que ça fait 2 ans qu'on a pas trop de chance, que nous avons des dimanches extrêmement chauds. Et donc c'est vrai que les familles avec des enfants pour sortir à 15 heures avec 35° sur le bitume, ce n'est pas très bon ! Vous souhaitez savoir combien cela coûte, c'est-à-dire intervenir sur le bien fondé de ce festival. Je crois que Madame TOUZET et nos équipes vont réfléchir à ce qu'il a été, et faire un bilan exhaustif pour essayer de faire évoluer un petit peu la formule.

Monsieur CUCCHI : Alors, vous avez interprété mes propos. Ce n'est pas du tout ça pour moi ; c'est simplement connaître le coût exact parce que c'est noyé dans une masse ; c'est vraiment une question de coût exact. Ce n'est absolument pas une remise en cause !

Monsieur le Maire : Et bien là, il suffit de prendre une calculette et vous avez tout ce que nous avons signés comme contrats pour Dehors les Arts puisqu'ils sont regroupés. Si cela avait été diffus, vous auriez, comme il fut un temps, des différents contrats qui seraient signés et repris dans de nombreuses décisions municipales présentées sur plusieurs conseils municipaux. Là, on a souhaité regrouper tout dans une seule décision, tous les contrats signés auprès des artistes, auprès de tous ceux qui sont venus pour Dehors les Arts. Tout est là ! C'est pour cela que je vous dis que c'est simple à faire !

Monsieur BAZIARD : propos inaudibles (ne parle pas dans son micro).
... le transfert a été fait du site Clément Ader ... par rapport à l'importance du feu
....

Monsieur le Maire : Nous ne pouvons plus, et certainement nous ne pourrions plus réaliser le feu d'artifice tiré depuis le Parc Clément Ader. En fonction des bombes qui sont utilisées, il faut un certain recul pour le public et pour les habitations (230 mètres minimum). On est très largement en dessous au niveau du centre ville. Donc, il est à peu près sûr que nous ne pourrions plus tirer un feu d'artifice depuis le centre ville. Ce sont des réglementations qui ne viennent pas de nous, mais que nous devons respecter parce qu'il y a eu des accidents lors de tirs de feus d'artifice. A MURET je me souviens il y a 2, 3 ans, enfin il y a 2 ans, c'était il y a 3, 4 ans, ou un peu plus, on a eu quelques soucis d'ailleurs avec des fragments de fusées qui étaient tombées sur les spectateurs. Donc, ces directives de mise en sécurité du public, nous ont entraînés à décider de tirer le feu d'artifice derrière le gymnase Nelson Paillou. Le public sera sur les terrains de sports, côté ancien établissement Antras.

Monsieur BAZIARD : Si le budget avait augmenté de 30 %, je pense que j'aurais eu quelques remarques, puisqu'à l'époque c'est moi qui gérait le feu d'artifice. Je regrette que l'orchestre, sans vouloir minimiser la qualité de l'orchestre « Tropical », ne soit pas à la hauteur de l'événement. Pour un rassemblement à un feu à la Ville de MURET, le plus grand feu de la région, c'est bien dommage de ne pas avoir mis un groupe et un orchestre de renommée nationale ou régionale, qui aurait pu permettre d'arriver à 28.000 personnes ? BROUHAHA

Monsieur le Maire : Avec ce type de spectacle pyrotechnique, on peut escompter à peu près 20.000 spectateurs. Nous les aurons sans doute pas, mais on a le calibre pour. Alors, c'est vrai que nous avons fait un effort important pour mettre à niveau de l'année Clément Ader ce feu d'artifice. Dans le montant de la prestation que vous savez, il y a aussi le feu d'artifice d'Ox pour la Fête d'Ox, qui est sur le même contrat. Nous avons évoqué le fait d'avoir un orchestre ou quelque chose d'important pour animer musicalement la soirée mais, budgétairement, il est certain que nous n'aurions pas été dans les mêmes niveaux. On nous a cependant garanti quand même la qualité de l'orchestre que nous avons retenu. Et je peux vous dire que quelquefois ce n'est pas la renommée ou la réputation de l'orchestre qui fait la réussite. Nous avons eu la semaine dernière la fête du Quartier du Barry avec un orchestre entre guillemets « tout simple », mais qui a permis aux 300, 400 personnes qui étaient là, de vraiment se régaler et de danser toute la soirée jusque très tard dans la nuit. Donc, on verra ce que l'orchestre « Tropical » fera. Oui, oui.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non ?

On va passer donc au premier point de l'Ordre du Jour qui est le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Muretain, que vous avez certainement parcouru avec beaucoup d'intérêt et qui vous précise l'ensemble des actions qui ont été menées en 2009 par la CAM.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN (CAM)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le rapport d'activités 2009, ainsi que le Compte Administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, ont été transmis à la commune centre (cf CRAC ci-joint).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de la présentation de ces documents.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des interventions, des questions concernant le rapport d'activités de la CAM ? Pas de questions, pas d'interventions.

Ce n'est pas un document qui se vote. Je voudrais quand même dire que 2009 a été l'amorce de la mise en œuvre de la politique intercommunale des transports, puisque, le 23 Février 2009, nous avons lancé notre première navette intra-muros à MURET. Depuis, cette initiative « a fait des petits », puisque le 16 Avril 2010, nous avons lancé les navettes de rabattement sur les gares des communes de PORTET-SUR-GARONNE et de MURET, et enfin, depuis le 1^{er} Juillet 2010, des navettes de rabattement de transports à la demande circulent sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour emmener les voyageurs vers nos gares. Parallèlement, nous avons lancé un travail de restructuration et de réhabilitation des parkings autour des 3 gares de notre territoire (PINS-JUSTARET, PORTET-SUR-GARONNE et MURET). Pour le parking Gare de MURET, sont prévus la création du nouveau parking côté centre ville par rapport à la ligne de chemin de fer début Septembre, ainsi que l'aménagement de la partie accès au niveau des navettes, sur l'ouest de la gare, pour une opération bouclée d'ici décembre 2010.

L'année 2009 aura été aussi pour la CAM une année de restructuration de son organisation puisque nous avons repositionné les services avec des fiches de postes affinées. Nous avons réorganisé un peu les services techniques, préparant ainsi l'arrivée de nouvelles compétences -qui sont arrivées donc depuis peu- et nous avons intégré en 2010 la compétence voirie. Malgré toute cette volonté, tout le travail qui a été fait par les services, la CAM a quand même quelques inquiétudes par rapport à la pérennisation de l'ensemble des actions qu'elle mène et des nouvelles actions qu'elle veut mener. La réforme de la taxe professionnelle a, en effet, constitué un frein psychologique à l'investissement des équipes et élus chargés de développement économique. Et ce n'est pas qu'au niveau de la CAM ! C'est sur l'ensemble des intercommunalités, sur l'ensemble du territoire national, que cette attitude se reproduit, attitude que nous avons par ailleurs dénoncée, et qui nous fait dire que certainement, cette décision, cette mesure très politique sera en réalité un accident grave en matière de développement économique pour notre pays. Les collectivités territoriales représentent déjà plus de 70 % de l'investissement en France. Si les collectivités territoriales ne peuvent plus assurer cet investissement, il y aura déjà moins d'emplois dans le BTP. Le BTP nous alerte d'une manière extrêmement sérieuse, pour nous dire qu'il ne faut pas relâcher l'effort. Mais pour ne pas relâcher l'effort, il faut pouvoir avoir les moyens d'investir. Et les dotations de l'Etat stagnent, et l'inquiétude sur les recettes fiscales liées à la compensation TP sont réelles. Sur notre territoire, nous n'échapperons pas à nos inquiétudes. Nous savons que la structure de la Communauté d'Agglomération, nous impose de verser chaque année à peu près 1 Million d'euros supplémentaire dus à l'augmentation des frais de personnels qui sont énormes, puisque nous avons des responsabilités majeures au niveau des services à la personne. Donc, cet effet ciseau qui nous était annoncé vers la fin de ce mandat, pourrait arriver un petit peu plus tôt. Nous avons donc certainement à réfléchir quant aux nouvelles sources de financement à trouver pour pérenniser notre collectivité.

Voilà donc ce que l'on pouvait dire très brièvement sur le bilan d'activités et les perspectives de la Communauté d'Agglomération du Muretain, en sachant aussi que nous allons entamer une période importante qui est celle de la mise à enquête publique du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Nous allons être rattrapés par tout ce qui marche et qui tourne avec le SCOT, c'est-à-dire le schéma de développement du territoire. Nous allons devoir plancher sur les transports et le commerce, les services, l'aménagement des zones d'activités. Ce sera notre travail de fin d'année et de début 2011.

Puisqu'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de passer à la délibération suivante qui concerne les avancements de grade de 2010.

AVANCEMENTS DE GRADES 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son Article 49,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 15 septembre 2007, préconisant de définir les taux promus-promouvables à 100 % pour l'ensemble des grades,

Vu la délibération n° 2007/120 du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2007, fixant le taux d'avancements de grades,

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir les postes suivants :

- o 7 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe à TC
- o 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TC
- o 1 poste de rédacteur chef à TC
- o 8 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à TC
- o 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TC
- o 2 postes d'agent de maîtrise principal à TC
- o 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine 1^{ère} classe à TC
- o 2 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à TC
- o 1 poste de brigadier à TC

Parallèlement, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer les anciens postes des agents :

- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2009-171 du 15/12/09
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2004-026 du 12/02/04
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2007-143 du 27/11/07
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2005-044 du 24/05/05
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2004-026 du 12/02/04
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2004-029 du 06/10/04

- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2006-023 du 30/03/06
- o 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2006-003 du 09/02/06
- o 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2004-123 du 20/07/04
- o 1 poste de rédacteur à TC, créé par délibération n° 2007-118 du 02/10/07
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2004-026 du 12/02/04
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2001-204 du 20/12/01
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2005-137 du 20/11/05
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 1998-130 du 29/06/98
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2003-030 du 04/02/03
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 1998-130 du 29/06/98
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 1993-201 du 16/12/93
- o 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 1994-024 du 24/02/94
- o 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à TC, créé par délibération n° 2004-108 du 22/06/04
- o 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à TC, créé par délibération n° 2001-204 du 20/12/01
- o 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à TC, créé par délibération n° 2006-024 du 30/03/06
- o 1 poste d'agent de maîtrise à TC, créé par délibération n° 2000-125 du 29/05/00
- o 1 poste d'agent de maîtrise à TC, créé par délibération n° 2003-122 du 04/09/03
- o 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2006-022 du 09/02/06
- o 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2003-149 du 02/10/03
- o 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2000-125 du 29/05/00
- o 1 poste de gardien de police municipale à TC, créé par délibération n° 2006-102 du 03/10/06

Il est précisé que ces nominations interviendront après que toutes les conditions exigées soient remplies.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la création des postes susvisés,
- Approuve la suppression des postes susvisés,
- Précise que les sommes nécessaires à l'acquittement de ces frais de personnels seront inscrites au Budget de la Ville,

- Habilité le Maire, ou à défaut ses délégués, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire que cette année, nous avons fait un effort particulier pour notre personnel, puisque un nombre significatif d'agents est concerné par ces avancements de grade, contrairement aux années précédentes, hormis les années précédant les élections, bien évidemment !

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 29/06/10,

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe à TC, créé par délibération n° 2003/122 du 04/09/2003
- 1 poste de technicien chef à TC, créé par délibération n° 2000/125 du 29/05/2000
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à TC, créé par délibération n° 2007/144 du 27/11/2007
- 1 poste de technicien supérieur principal à TC, créé par délibération n° 2006/024 du 30/03/2006
- 1 poste de contrôleur de travaux à TC, créé par délibération n° 2008/058 du 10/06/2008
- 1 poste d'agent de maîtrise à TC, créé par délibération n° 2006/102 du 03/10/2006
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TC, créé par délibération n° 2007/003 du 20/02/2007

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la suppression des postes susvisés, qui viendront modifier le tableau des effectifs de la commune,

- Habilité le Maire ou à défaut ses délégués à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

43^{ÈME} TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU DOSSIER ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

En séance du 07 juillet 2009, la présente assemblée approuvait au titre de la 43^{ème} Tranche de Travaux d'Assainissement Collectif, l'extension du réseau d'assainissement sur deux secteurs de la Ville :

- Chemin de Lacombe (partie Est) localisé entre le chemin de Brioudes et le chemin de Cupidou,
- et quartier d'Estantens, au niveau de l'avenue Henri Peyrusse (RD56).

Le coût global de ces travaux était chiffré à 1.081.797,30 € HT, décomposé en trois tranches :

➤ Tranche Ferme	:	554.567,30 € HT
➤ Tranche Conditionnelle 1	:	259.318,00 € HT
➤ Tranche Conditionnelle 2	:	267.912,00 € HT

Le dossier d'inscription était adressé le 17 août 2009 à Monsieur le Président du Conseil Général, en vue d'obtenir le meilleur subventionnement.

Par courrier en date du 23 mars 2010, il informe M. le Maire du montant de travaux retenus au titre de l'année 2010.

Ainsi, ce montant s'élève à 468.555,00 € HT, prenant en compte au titre de la :

*** Tranche Ferme :**

- Extension du réseau avenue Henri Peyrusse (RD56)
tronçon (A-B) (354 ml - 12 branchements) 96.000,00 €HT
- Extension du réseau chemin Lacombe
tronçon (AB/CD/DE) - 631 ml - 26 branchements 208.000,00 €HT

*** Tranche Conditionnelle n° 1 :**

- Chemin Lacombe (tronçon D-F) (363 ml) 164.555,00 € HT

Coût Total	<u>468.555,00 € HT</u>
------------	------------------------

Conformément au règlement d'attribution des aides du Conseil Général, le montant de l'aide au taux de 30 % serait égal à **140.566,50 €**.

De plus cette assemblée propose une avance remboursable en annuités égale à 18 % du montant des travaux inscrits.

Dans ces conditions, le Plan de Financement de cette opération serait le suivant :

- Montant de l'opération

1.081.797,30 € HT, soit 1.293.829,57 € TTC

- Montant de l'opération retenu par le Conseil Général pour l'année 2010

468.555,00 € HT, soit 560.391,78 € TTC

- Subvention attendue du CG (30 %)

140.566,50 €, soit 140.566,50 €

- Subvention attendue de l'Agence de Bassin "Adour-Garonne"

0 €, soit 0 €

- Montant restant à la charge de la Ville (dont TVA 19,60 % : 184.481,24 €).

941.230,80 € HT, soit 1.125.712,00 € TTC

En effet, par courrier en date du 12 novembre 2010, l'Agence de l'Eau "Adour-Garonne" a informé le Maire du fait que ce chantier ne serait pas subventionné.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de la notification de la délibération du Conseil Général en date du 23 mars 2010, retenant un montant de travaux subventionnable de 468.555,00 € HT sur le projet d'extension du réseau d'Assainissement année 2010 avec un taux de subventionnement de 30 %,
- Approuve le Plan Prévisionnel de Financement correspondant, tel que présenté en préambule, ainsi que le dossier de demande d'inscription en Programmation Départementale, et sollicite l'aide correspondante,

- Rappelle :

- que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont prévus au Chapitre 23 - Article 2315 du Budget de l'exercice en cours,
- que le Traité d'Affermage du réseau d'Assainissement de la Commune passé en 1958, expire en 2012 (VEOLIA EAU),
- Rappelle qu'eu égard à ce Traité, la Commune supporte la charge financière de la totalité de l'investissement correspondant au coût de cette 43^{ème} Tranche de Travaux (2010) pour lequel l'attribution est demandée,
- Précise que la D.G.E. n'a pas été sollicitée pour ces travaux,
- Sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention en annuités égales à 18 % du montant des travaux inscrits en Programmation Départementale,
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut le 1^{er} Adjoint, Monsieur Christophe DELAHAYE, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, afin que ce dossier ne souffre d'aucun retard.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - 43^{ÈME} TRANCHE

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

Par délibération en date du 8 octobre 2009, le Conseil Municipal approuvait le marché de travaux d'assainissement - 43^e tranche - Programme départemental 2010, à passer avec le groupement d'entreprises :

E.H.T.P. SAS (mandataire), EXEDRA, SCAM TP - 5, chemin de Moundran – 31470 FONSORBES,

afin de réaliser l'extension du réseau d'assainissement sur deux secteurs de la Ville :

- Chemin de Lacombe (partie Est) localisé entre le chemin de Brioudes et le Chemin de Cupidou,

- et quartier d'Estantens, au niveau de l'avenue Henri Peyrusse (RD56).

Dans le cadre de ce programme d'extension du réseau d'assainissement collectif, une extension supplémentaire d'une centaine de mètres est envisagée, avenue Henri Peyrusse afin d'assurer d'une part, la desserte de deux riverains situés à l'extrémité du Chemin rural communal n°4, et d'autre part permettre de raccorder 4 villas supplémentaires.

L'extension complémentaire proposée devra être réalisée en partie, sur la parcelle privée de M. et Mme Magheritta, puisque la topographie ne permet pas d'envisager cette extension dans la continuité du réseau structurant au niveau de la départementale n°56.

Elle fera donc l'objet d'une servitude de passage.

Cet avenant est calculé dans le cadre des prix du marché et estimé à 20 227,24€ HT soit 24 191,77 € TTC (soit 2,84% du montant total du marché) ce qui correspond à l'extension de 115 ml et 5 branchements particuliers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

* Approuver les termes de l'avenant n°1, comme décrit précédemment,

* De donner délégation au Maire, ou à défaut au 1^{er} Adjoint, Monsieur Christophe DELAHAYE, Délégué à l'Environnement et au Développement Durable, à l'effet de signer cet avenant, et d'effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

PROJET DE STATION D'ÉPURATION DE 45 000 EH : DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2011 AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Rapporteur : Monsieur DELAHAYE

La Ville de Muret envisage la construction d'une Station d'Épuration à hauteur de 45 000 Equivalents Habitants, afin de résoudre les problèmes de non-conformité de traitement rencontrés sur les stations actuelles de Joffrery et Marclan et par ailleurs de répondre aux futures exigences liées aux différents projets d'urbanisation des communes de Muret et Saubens.

La future station traitera les effluents des communes de Muret et de Saubens qui envisagent une augmentation respective de +1900 EH et 300 EH.

Le coût des travaux est estimé à 10 805 000,00 € HT, financé selon le plan de financement proposé en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de demande d'inscription à la programmation 2011 départementale, à adresser au Conseil Général, afin d'obtenir un subventionnement maximum,
- de valider le plan de financement joint en annexe,
- de donner délégation à Monsieur le Maire ou à défaut à l'Adjoint Délégué, Monsieur Christophe DELAHAYE, aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ DIVERS ACHATS ET TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Les crédits nécessaires au bon fonctionnement des différents Services ont été inscrits au Budget de l'exercice en cours, de façon à permettre l'acquisition des équipements et à réaliser les travaux indispensables.

Aussi, il est proposé à la présente Assemblée, de bien vouloir approuver les dossiers de demandes de subventions correspondants, à déposer auprès du Conseil Général, aux fins d'obtention des aides au taux les plus élevés possible.

I – TRAVAUX DANS LES ECOLES

N°	Désignation	Fournisseurs	Coût € HT	Coût € TTC	Imputation (chapitre – Article – Fonction)
1	Réfection clôture maternelles Hugon et Ox	MAYET PARCS & JARDINS – 31 MURET	6 955,00	8 318,18	23 – 2315 - 020
		TOTAL	6 955,00	8 318,18	

II – TRAVAUX AIRES DE JEUX PUBLIQUES

1	Création aire de jeux à Brioudes	COALA – 30 NIMES	43 754,98	52 330,96	23 – 2318 - 813
		TOTAL	43 754,98	52 330,96	

III – TRAVAUX DANS LE LOGEMENT DE FONCTION

1	Création accès au logement de fonction de l'école Vasconia	A.B. CONSTRUCTION – 31 LE LHERM	4 672,80	5 588,67	23 – 2313 - 020
		TOTAL	4 672,80	5 588,67	

IV – TRAVAUX SALLE DES FÊTES PIERRE SATGE

1	Mise en conformité ascenseur	THYSSEN ASCENSEURS – 31 PORTET SUR GARONNE	7 000,06	8 372,07	23 – 2315 -020
		TOTAL	7 000,06	8 372,07	

V – TRAVAUX AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

1	Réfection clôture au complexe Henri Chiffre gymnase EREA	MIDI-PYRENEES CLOTURES – 31 PINSAGUEL	8 956,00	10 711,38	23 – 2315 - 020
2	Travaux électrique au tennis Avenue Bernard IV	MURELEC – 31 MURET	9 500,00	11 362,00	23 – 2315 - 020
3	Création d'un sanitaire aux installations sportives Nord	AB CONSTRUCTION – 31 LE LHERM	10 205,50	2 205,78	23 – 2313 - 020
4	Réfection sol Gymnase Nelson Paillou	MALET – 31 TOULOUSE	13 532,00	16 184,27	23 – 2313 - 020
5	Aménagement de pistes pour pratique Escrime	NATION SPORTS LOISIRS – 75 PARIS	21 814,20	26 089,78	21 – 2188 - 411
		TOTAL	64 007,70	76 553,21	

VI - ACHATS POUR LE CENTRE TECHNIQUE

1	Achat groupe électrogène pour atelier serrurerie	CCL – 31 COLOMIERS	979,20	1 171,12	21 – 2158 - 020
2	Achat de 2 motos pour la Police Municipale	YAM SERVICE – 31 TOULOUSE	9 242,44	11 053,96	21 – 2182 - 112
3	Achat chargeur	DEDIEU MOTOCULTURE – 31 MURET	4 974,92	5 950,00	
4	Achat pulvérisateur	DEDIEU MOTOCULTURE – 31 MURET	4 965,72	5 939,00	
5	Achat véhicule polybenne avec caisson	MIDI-PYRENEES V.I. SUD – 31 PORTET SUR GARONNE	36 220,00	43 319,12	
		TOTAL	56 382,28	67 433,21	

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la réalisation de ces différents achats et travaux,
- Rappelle que les crédits nécessaires à ces investissements ont été inscrits au Budget de l'exercice en cours, respectivement sur les imputations précitées,
- Autorise le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à déposer auprès du Conseil Général les dossiers de demandes de subventions correspondants, aux fins d'obtention des aides au taux maximum.

Monsieur le Maire : Je ferais une simple petite remarque. Ce n'est simplement pour les installations sportives ; nous investissons donc plus de 76.000 € cette année et dans la demande de subvention qui est ici, il n'y a pas toutes les réalisations que nous avons pu faire

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES - AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que :

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à déposer une demande de Permis de Construire et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet de Restauration Intérieure de l'Eglise St Jacques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une demande de Permis de Construire pour réaliser ces travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du projet précité,
- Habilitte le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet,
- Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Un affichage en mairie pendant une durée d'1 mois,
 - Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal.
- Dit que la présente délibération sera transmise au Sous Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PIÉTONNIER SUR LA ROUTE D'EAUNES (RD 12) À MURET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur PELISSIE

Le rapporteur rappelle au membres de l'assemblée que :

Par arrêté Préfectoral en date du 07 juin 2010, une enquête publique a été ordonnée au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement portant sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, d'aménager des piétonniers sur la route d'eaunes (RD12).

Cette enquête publique s'est déroulée en Mairie de Muret du 21 juin au 09 juillet 2010 inclus.

Cette autorisation est en cours d'instruction par les services concernés de l'Etat.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet d'aménagement de piétonniers sur la Route d'eaunes (RD12) dont la maîtrise d'ouvrage revient à la Communauté d'Agglomération du Muretain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve le projet d'aménagement de piétonniers sur la Route d'Eaunes (RD12), soumis à enquête publique,
- Habilitte le Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Monsieur JOUANNE : Depuis la rue Jean Dabadie, le raccord va être fait... vers la descente ?

Monsieur le Maire : Il va y avoir en haut de la rue Jean Dabadie un tourne à gauche. Nous allons vous le présenter très bientôt. Ensuite, il y aura la dernière partie pour la liaison jusqu'en bas de la côte, mais cet aménagement n'est pas encore achevé au niveau étude. Il était nécessaire de faire cette première partie pour pouvoir lancer une enquête publique, qui est complexe, parce que Monsieur PELISSIE, nous avons un problème.

Monsieur PELISSIE : Oui, il y a deux versants importants : vous avez le dessin. Des versants qui dépassent des arbres ? Et donc....

Monsieur le Maire : Donc, il était nécessaire, même si l'étude de ce projet n'est pas encore bouclée financièrement et pratiquement, il était quand même nécessaire de faire l'enquête publique pour pouvoir, le cas échéant, réaliser l'opération. Si l'enquête publique isole l'étude et si les remarques faites étaient négatives, cela voudrait dire que ce n'est même pas la peine d'étudier un projet qui n'est pas faisable. Il faut mieux d'abord savoir si le projet est faisable ; c'est le cas de l'étude qui est ici et ensuite on peut faire le projet, on va passer à la phase 2 de l'étude précise avec la relation jusqu'en bas de la côte. C'est un projet qui risque d'être extrêmement coûteux. D'autres questions ?

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ COMMISSION DE RÉFORME DU MATÉRIEL

Rapporteur : Monsieur KISSI

Le Conseil Municipal est appelé à créer une Commission de Réforme du Matériel (selon article L 2121-9 du CGCT) pour la durée de son mandat et à nommer les membres de cette commission paritaire, comprenant des Elus et des Agents Administratifs de la Collectivité.

Cette instance analyse l'état de fonctionnement des biens mobiliers de la collectivité et décide de sa mise à la réforme. Elle sera à même de saisir les organismes agréés par l'Etat pour procéder à la vente ou à la destruction desdits biens municipaux.

Il est proposé de désigner au titre des Elus :

M. le Maire, Président
M. KISSI, Vice-président
M. PÉLISSIE
M. BONILLA
M. BAZIARD

au titre des Agents Administratifs :

Le Directeur du CTMP
Le Responsable Logistique Mécanique du CTMP
Le Directeur Financier
Le Responsable du Service Informatique

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Décide de désigner :
M. le Maire, Président
M. KISSI, Vice-président
M. PÉLISSIE
M. BONILLA
M. BAZIARD

au titre des Elus,

Le Directeur du CTMP
Le Responsable Logistique Mécanique du CTMP
Le Directeur Financier
Le Responsable du Service Informatique
au titre des Agents Administratifs de la Collectivité.

- décide de créer ainsi la Commission Municipale de Réforme du matériel.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

UN ÉTÉ AU PARC - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SÉCURITÉ DE NUIT POUR LE PARC JEAN-JAURÈS POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU 30 AOÛT 2010

Rapporteur : Monsieur KISSI

La Municipalité a décidé d'animer l'été à Muret en poursuivant la promotion d'un programme d'animations appelé, depuis l'année dernière, L'Été au Parc qui se tiendra du 5 juillet au 30 août 2010 au Parc Jean-Jaurès.

Cette manifestation qui a fait l'objet d'une plaquette de communication sera composée d'animations socio-culturelles, sportives, d'événements liés à la programmation culturelle notamment et à l'activité délocalisée des Espaces AGORA.

Pour assurer le fonctionnement de l'Eté au Parc, la sécurité des lieux, notamment la sécurité des biens, un marché a été passé avec la Société AS SECURITE - 2 Rue Antoine de Malras - Bât. F 31100 TOULOUSE pour un montant de 8 633,00 €uros H.T.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte du programme d'activités de l'Eté au Parc du 5 juillet au 30 août 2010,
- Approuve le marché passé avec la Société AS SECURITE pour un montant de 8 633,00 €uros H.T. pendant la période susvisée.
- Autorise le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur BAZIARD : C'est la première année que la sécurité se fait ; et c'est la deuxième année de l'Eté au Parc ! Le recours à une société de sécurité est-il lié aux problèmes rencontrés l'année dernière ?

Monsieur le Maire : Non. L'année dernière nous avons « testé » entre guillemets. C'est-à-dire que la mise en œuvre du dispositif n'avait rien à voir par rapport à l'ampleur de celui de cette année. Nous avons du matériel qui est en permanence installé avec une scène, avec une buvette, et donc les rafraîchissements qui sont stockés sur place, avec du matériel électrique qui n'y était pas l'année dernière, du matériel pédagogique qui y était, mais qui n'était pas aussi important. Donc, nous avons pensé qu'il était nécessaire, pour la tranquillité et la mise en sécurité de l'ensemble du dispositif, de faire appel à un gardiennage, malgré la fermeture du parc, de faire appel à un gardiennage pour qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises un matin en arrivant sur les lieux.

Monsieur KISSI : On prend l'assurance aussi du gardiennage.

Monsieur le Maire : Deux mots sur l'Eté au Parc. Cette année, on a souhaité donner vraiment aux muretains un lieu de rendez-vous intergénérationnel (petits et grands, même anciens). Ce parc est formidable, reconnu par tous, un décor de verdure pour notre ville ; il va être durant tout l'été animé, à la fois pour les ados, les pré-ados, les jeunes, avec les animations sportives, les animations culturelles, des activités ; il y a aura deux, je crois Madame TOUZET, représentations cinématographiques, donc deux soirées cinéma. Il y a des concerts, il y a de nombreuses manifestations qui se feront au niveau du parc. Il y a un coin lecture. Il y a un coin jeux ; il y a un coin activités pour les ados (ping-pong...). Il me semble que nous donnons là un lieu de rendez-vous avec des activités conviviales et intergénérationnelles qui s'adressent à tous les muretains, qui ne partent pas en vacances, et à tous ceux qui sont partis mais qui ont envie de continuer et de se retrouver. Vous notez aussi que cette année, nous avons fait appel aux forces vives muretaines ; nous avons proposé à nos cafetiers muretains de gérer, s'ils le souhaitent, la partie « cafete » on va dire, la partie terrasse pour « boire un coup » ; plusieurs ont répondu présents et nous avons institué un petit roulement. Ce seront trois entreprises muretaines qui vont se relayer pour désaltérer les familles, les jeunes et les moins jeunes qui pourraient être là sur le parc depuis le 5 Juillet.

Nous avons aussi eu la chance, le bonheur d'accueillir début Juillet au parc, des spectacles de grande qualité, qui ont été programmés dans le cadre du Festival du Bord de Louge, que nous avons mis en place cette année avec le Prix du Jeune Ecrivain. On a pu constater déjà la qualité de la troupe ; des jeunes québécois qui viennent de Montréal et qui ont animé la ville pendant plusieurs soirées, plusieurs après-midi. Il était, me semble-t-il difficile de pouvoir imaginer que nous aurions plusieurs soirées avec 300, 400 muretais présents, malgré la Coupe du Monde de Football, au parc pour assister à ces représentations. Avec le Prix du Jeune Ecrivain, nous aurions pu nous attendre à une assistance réduite de 150 personnes, pour assister aux spectacles, pour écouter les lectures de textes au Bord de Louge. C'est donc un franc succès pour ce festival qui n'est pas terminé, puisqu'il en est à peine à sa première semaine. Cela montre que les muretais répondent présents chaque fois que nous mettons en place une animation gratuite, qui leur donne envie de se déplacer, malgré la concurrence de la Coupe du Monde de Football. C'est certainement un bon début, à la fois pour le festival, un bon début pour l'Eté au Parc. Nous souhaitons que l'été soit bien animé et que le mois de Juin donne l'impulsion nécessaire pour les mois de Juillet et d'Août, bien remplis et bien réussis au Parc Jean Jaurès.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 30 voix,
Messieurs CUCCHI et JOUANNEM s'abstenant.***

**▪ TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉHABILITATION
DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY -
APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE
TRAVAUX - DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE
SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Rapporteur : Monsieur RUEDA

En séance du 07 juillet 2009, la présente Assemblée approuvait le Projet d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Saint-Exupéry.

La Maîtrise d'œuvre en avait été confiée au Groupement d'Architecture ENZO & ROSSO - 113, boulevard de Lamasquère - 31600 Muret & Bureau d'Etudes BERIM - Société d'Ingénierie - Agence de Labège - Rue Ampère - Bât. A - 31672 Labège Cedex, ayant pour mandataire le **Cabinet ENZO & ROSSO**.

En résumé le Projet comprend :

- Une Extension entre les deux écoles « Maternelle » et « Primaire » et une Rénovation.

Les travaux sont en cours, l'ouverture de l'établissement étant prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2010.

Quelques adaptations techniques et/ou financières ont été rendues nécessaires, modifiant certains lots :

N° ordre	Nature	Entreprises retenues	Montant € HT	Objet des modifications et cause	Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
1	G.O.- Etanchéité	LUCHIN & FILS - 17, rue Pierre de Fermat - 31600 Muret	105.950,00	Dévoisement des réseaux EU + Appuis fenêtre	5 410,50 €	111 360,05
2	Charpente- Couverture	J.A.F. MARTINS - 8, chemin Croix de Lagarde - 31410 SAINT- SULPICE S/LEZE	24.200,80			24.200,80
3	Serrurerie	SFAG URGA - Route de Launac - 31330 GRENADE S/GARONNE	33.660,83			33.660,83
4	Menuiseries extérieures	SAS S.M.A.P. - 22, rue Aristide Bergès - 31270 CUGNAUX	54.158,00			54.158,00
5	Plâtrerie- Isolation- Faux-Plafond	RB AMENAGEMENT - Avenue Marcel Vidal - 31410 SAINT-SULPICE S/LEZE	43.165,44			43.165,44
6	Menuiseries Intérieures	CAMPOS-CUBILIE - 4, Bd de Joffrey - 31600 Muret	49.535,73			49.535,73
7	Sol souple	LES PEINTRES TOULOUSAINS - 11, rue du Château de Ribaute - 31130 Quint Fonsegrives	20.282,73			20.282,73
8	Carrelage- Faïences	SP CARRELAGE 8bis, chemin d'engoudès - 31450 Baziège	20.961,81			20.961,81
9	Peinture	GAYRAL - ZI Robert Lavigne - 6, voie Héméra - 31190 auterive	24.532,30			24.532,30
10	Electricité Courants Forts/Couran ts Faibles	OCCITANIE d'ELECTRICITE - 26, rue Théron de Montaugé - - 31200 Toulouse	47.512,45			47.512,45
11	Plomberie- Sanitaire	SARL EUROCLIMS - 1, rond point de Flotis 31240 Saint- Jean	26.770,20			26.770,20

N° ordre	Nature	Entreprises retenues	Montant € HT	Objet des modifications et cause	Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
12	Chauffage Traitement d'air	ERITEC - 5, Bd du Libre Echange - 31650 St Orens de Gameville	73.881,00	Modification de la centrale suite à modification de la charpente (remplacement de la charpente traditionnelle par des fermettes)	1629,00 €	75 510,00
13	VRD	SCREG Sud-Ouest - 105, rue de Fenouillet - 311017 Toulouse Cedex	47.962,00			47.962,00
MONTANT TOTAL			572.573,29		7 039,50	579.612,79

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- le projet tel que présenté,
- les avenants n° 1 aux marchés, pour les deux lots n°s 1 & 12 tels que précisés en préambule, portant le montant global des travaux à la somme de **579.612,79 € HT, soit 693 216,90 € TTC**,
 - de solliciter sur le montant précité l'aide maximum du Conseil Général,
 - étant rappelé que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits du Budget en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les avenants n° 1 aux marchés, pour les deux lots n°s 1 & 12 tels que précisés en préambule, portant le montant global des travaux à la somme de **579.612,79 € HT, soit 693 216,90 € TTC**,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué en vue de les signer, les déposer en Sous-Préfecture, les notifier, et effectuer toutes démarches nécessaires,
- Sollicite sur le montant total de l'opération, la subvention maximum du Conseil Général,
- Rappelle que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits des Budgets en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213,
- Enfin habilite Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à l'effet d'effectuer toutes démarches administratives ou autres, rendues nécessaires à la bonne exécution de l'opération et donc de la présente délibération.

Monsieur CUCCHI : La partie VRD concerne quelle partie autour de l'école ?

Monsieur le Maire : La partie maternelle. C'est la cour. On a décidé de la refaire entièrement. Il aurait été dommage de réhabiliter l'école, sans faire la cour.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Pour information : on approche de la rentrée scolaire ; nous y sommes déjà quasiment. Désolé pour les enseignants qui viennent tout juste de finir la correction des copies du Baccalauréat -Madame TOUZET par exemple- !

Nous devrions avoir, sans doute, une ouverture nouvelle de classe à l'école du Barry puisque les effectifs sont atteints, voire dépassés. Nous aurons certainement après la rentrée de Septembre, une création de poste et une création de classe sur l'école maternelle du Barry (puisque la CAP de Juin ne l'a pas pris en compte).

Ensuite, pour ce qui concerne la partie scolaire, une autre information qui n'émane pas du Conseil Municipal de MURET, mais qui est importante pour la scolarité de nos petits bambins, nous avons, au niveau de la Communauté d'Agglomération du Muretain, décidé, lors de notre dernier Conseil Communautaire, de finir de doter les classes des écoles maternelles qui ne l'étaient pas encore, d'une ATSEM. A la rentrée scolaire, il y aura donc à MURET, une ATSEM par classe, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Le dispositif sera appliqué à MURET comme il était appliqué dans de nombreuses communes, jusqu'à maintenant. S'il y avait une ouverture au Barry, ce qui est le cas, il y aurait aussi un personnel ATSEM qui serait mis en place dans cette école.

Ensuite, concernant les écoles, je vous passe tous les travaux ; on vous fera un compte-rendu de tous les travaux qui seront réalisés à la rentrée, mais il y en a de nombreux qui vont être réalisés durant l'été. Nous avons aussi au niveau d'un jury de recrutement semaine dernière, choisi l'agent qui sera chargé d'intervenir au titre de la Ville, dans toutes les écoles pour accompagner les enseignants au niveau de l'apprentissage B2i (c'est-à-dire la mise en œuvre de l'apprentissage de l'informatique pour nos enfants). La Ville de MURET, sur l'ensemble de ses écoles, aura fait en peu de temps, un effort significatif, en terme de réhabilitation des locaux. C'est le cas pour Saint-Exupéry. Ensuite, en terme de fonctionnement, puisque nous avons doublé les crédits pédagogiques pour l'extra scolaire et pour les sorties de l'année dernière. Nous avons maintenus ce doublement cette année, nous avons, et ce n'est pas rien, pour de nombreuses familles, donné un dictionnaire à tous les enfants de CE 2, une trousse pour les plus petits. Nous allons reconduire cette opération cette année. Nous avons ensuite proposé à toutes les écoles (et toutes les écoles ont participé l'année dernière et participeront encore cette année avec les professeurs certifiés de l'Ecole de Musique), un apprentissage à la découverte des activités musicales. L'année prochaine aussi, dans le cadre de l'année de la danse, nous aurons un personnel de la Ville mis à disposition des écoles pour les animations danse. Nous mettons à disposition des écoles des animateurs sportifs pour la pratique sportive et, je le rappelle, nous complétons ce dispositif cette année, en mettant à disposition des écoles un personnel technique pour la mise en œuvre de l'apprentissage de l'informatique.

Je ne sais pas s'il y a ailleurs dans d'autres départements, ou régions, où des municipalités font autant d'efforts pour la pratique pédagogique sur les écoles de son territoire. Je ne pense pas non plus que nous puissions aller trop loin, plus loin encore, car nous avons atteint des limites budgétaires, qu'il sera difficile de dépasser. Il aurait été du ressort de l'Education Nationale de mettre en œuvre les dispositifs que nous choisissons pour accompagner les enseignants.

Nous avons aussi demandé un moyen supplémentaire qui nous a été accepté par l'Inspection Académique sur l'école Jean Mermoz, pour mieux prendre en compte la spécificité de cette école, car nous avons dans cette école, des enfants qui méritent que nous mettions des moyens supplémentaires pour leur permettre d'avoir de meilleurs apprentissages et de réaliser leur scolarité dans les meilleures conditions.

Voici l'ensemble du dispositif que nous mettons en œuvre. Il y aura également, j'allais oublier, spécifiquement recruté pour l'école Jean Mermoz et pour l'école Saint-Exupéry, un personnel pour donner un coup de main aux enseignants pour la pratique de la lecture à travers la Bibliothèque et la pratique informatique, il sera recruté non pas par la Ville mais par l'Inspection Académique.

Nous avons donc obtenu de l'Inspection Académique, après un bras de fer de un an, le fait que ce soit bien à l'Education Nationale de mettre en œuvre sur Mermoz et sur Saint-Exupéry, les personnels qui sont nécessaires à l'encadrement des enfants. Voilà donc ce qui concerne l'éducation de nos bambins.

▪ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE LA « RONDE DE L'ISARD »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour permettre l'organisation du départ de la 4ème Etape de la Ronde de l'Isard 2010 (Etape Muret / St-Girons), Course Cycliste Internationale, la Ville de Muret doit signer une convention de partenariat avec l'Association.

En contre partie, la Ville de Muret s'engage à mettre en œuvre tous les moyens logistiques pour le départ de l'étape et à verser un montant de 3.500 €uros à l'Association qui, par cette manifestation du dimanche 23 mai 2010 participe à l'animation de la vie locale.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte des termes de la convention et de la volonté de la Municipalité d'animer la Ville,
- Donne son autorisation pour que la Ville participe à hauteur de 3.500 €uros à l'organisation de la Course Cycliste Ronde de l'Isard. Cette somme sera prélevée sur le Budget Primitif de la Ville, compte 67.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RÉCEPTION AU COMPLEXE SPORTIF SUD - APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

En séance du 16 mars 2010, le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux de cette opération pour un montant de 74.840,15 € HT soit 89.508,84 € TTC.

Rappel du Projet :

Construction d'une salle de réception au Complexe Sportif Sud, de 60 m2 environ avec local technique (rangement et divers).

Le chantier est en cours et quelques adaptations justifient la passation des avenants suivants :

N° ordre	Nature	Entreprises retenues	Montant € HT	Objet des modifications et cause	Montant € HT	Montant € HT
1	Gros Œuvre Terrassements VRD	M2 Travaux Publics – 31120 Roques /Garonne	26 983,31	Dévoiement conduite de gaz	2 987,55	29 970,86
2	Enduits extérieurs	J.A.F. MARTINS – 8, chemin Croix de Lagarde – 31410 St-Sulpice / Lèze	2491,00			2491,00
3	Charpente Couverture Bac Acier Zinguerie	J.A.F. MARTINS – 8, chemin Croix de Lagarde – 31410 St- Sulpice / Lèze	11 720,29			11 720,29
4	Plâtrerie, Doublages Isolation	HAUTE TECHNICITE PLATRIERIE – 31750 Escalquens	4 490,80			4 490,80
5	Menuiseries Aluminium	Sté TGM – 82 000 Montauban	10 548,45			10 548,45
6	Electricité, Chauffage, Rafraîchisse- ment	Sarl DELTA ELEC – 32600 L'Isle Jourdain	8 830,97			8 830,97
7	Plomberie Sanitaire	Sarl DELTA ELEC – 32600 L'Isle Jourdain	2 406,93	Dévoiement conduite de Gaz	603,60	2 406,93
8	Peinture	Entreprise LORENZI – 31270 Montréjeau	2 035,50			2 035,50
9	Chape Carrelage	J.A.F. MARTINS – 8, chemin Croix de Lagarde – 31410 St-Sulpice / Lèze	5 332,90			5 332,90
MONTANT TOTAL			74 840,15		3 591,15	78 431,30

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- le projet tel que présenté,
- les avenants n° 1 aux Marchés des lots n°s 1 & 7 portant le montant des travaux à **78 431,30 € HT, soit 93 803,83 € TTC,**
- d'approuver l'opération dans son ensemble et
 - de solliciter sur ce montant l'aide maximum du Conseil Général,
 - le rappel étant fait que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits du Budget en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 – Fonction 414

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les avenants n° 1 aux Marchés des lots n°s 1 & 7 portant le montant des travaux à **78 431,30 € HT, soit 93 803,83 € TTC,**
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué en vue de les signer, les déposer en Sous-Préfecture, les notifier, et effectuer toutes démarches nécessaires,
- Rappelle que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits des Budgets en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 414,
- Enfin habilite Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à l'effet d'effectuer toutes démarches administratives ou autres, rendues nécessaires à la bonne réalisation de l'opération et exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONSTRUCTION D'UN CHALET BOIS AU LIEU DIT « LES BONNETS » - AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que :

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à déposer une demande de Permis de Construire et à signer tout document nécessaire à la construction d'un chalet bois au lieu dit « Les Bonnets ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une demande de Permis de Construire pour réaliser ces travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à déposer une demande de Permis de Construire pour la réalisation du projet précité,
- Habilité le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet,
- Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Un affichage en mairie pendant une durée d'1 mois,
 - Une inscription au registre des délibérations du Conseil Municipal.
- Dit que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet pour être rendue exécutoire.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ SAISON CULTURELLE « MURET EN SCÈNE » - PROGRAMME - TARIFS

Rapporteur : Madame TOUZET

La programmation culturelle 2010-2011 mettra en lumière une expression artistique universelle et plurielle : la danse.

Lors de cette année, la Ville de Muret propose de faire découvrir ou redécouvrir cette forme d'art dans toute sa diversité en proposant des spectacles couvrant un grand nombre de styles (classique, modern-jazz, contemporain, danse du monde...), et en incitant à sa pratique à l'occasion de bals thématiques mensuels.

Au delà de cette programmation exceptionnelle, la Ville de Muret entend poursuivre sa politique culturelle qui allie l'éclectisme à la qualité, en proposant des concerts aussi bien classiques que de musiques actuelles, et des pièces de théâtre classiques et contemporaines.

Cette année, les partenariats initiés avec des structures reconnues se poursuivent. Ainsi, la ville de Muret accueillera des spectacles dans le cadre du Festival des Pronomade(s) en Haute-Garonne, du Festival Occitania, du festival Jazz sur son 31, ou du festival du Printemps du rire. La ville intégrera également le Festival Déodat de Séverac, festival de musique en pays occitan.

Comme lors de la saison précédente, des tarifs différenciés sont mis en place suivant que la ville achète ou co-produit un spectacle.

Les bals sont au tarif unique de 5 €.

Les tarifs de chaque spectacle se déclinent en plusieurs catégories : un tarif plein, un tarif groupe ou CE et un tarif réduit qui s'adresse aux moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes bénéficiant des minimas sociaux, ou aux personnes handicapées.

Pour un accès plus grand aux spectacles, une carte « Pass culture » est créée. Au tarif plein de 10 € et réduit de 5 € (selon les modalités décrites précédemment), elle donne droit à des tarifs préférentiels sur l'ensemble des spectacles de Muret en scène. Pour les moins de 18 ans, elle donne également un accès libre à l'un des concerts de musique actuelle proposés dans les espaces Agora.

Les tarifs des spectacles « jeune public » ainsi que des conférences « connaissance du monde » sont inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- de valider la programmation de « Muret en scène » 2010-2011,
- d'accepter les tarifs faisant l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

MURET EN SCENE SAISON 2010/2011

Fiches signalétiques des
spectacles:

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
Septembre					
LES PRONOMADE(S) Cie Ici même Grenoble		22 au 25 septembre	rues	15h/18h00 les 22 et 25 18h00 les 23 et 24	billetterie gérée par Pronomade(s)
Tarifs	Public 10€	Réduit 5€			
Octobre					
MELI MELO	Danse burlesque	lundi 4 octobre	Salle Alizé	20h30	lancement de saison
Tarifs	gratuit				
LES SACQUEBOUTIERS	Classique	jeudi 7 octobre	auditorium	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
CONFERENCE OCCITANE	conférence	mardi 12 octobre	théâtre municipal	20h30	
Tarifs	gratuit				
LES PRONOMADES Cie CERVANTES "Carton"		mercredi 13 octobre	rues		
	gratuit				
ARISTOPHANE	théâtre classique	jeudi 14 octobre	théâtre municipal	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
GUILLAUME LOPEZ	Bal occitan	samedi 16 octobre	salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 5€				

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
JAZZ SUR SON 31 SYLVAIN LUC	jazz	mardi 19 octobre	théâtre municipal	20h30	recettes gérées par ADDA 31
Tarifs	En attente				
PIETRAGALLA	danse	samedi 23 octobre	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	carré or 45€	gradin 30€	autres 22€	pass gradin 22 €	pass autres 18€
Tarifs		CE gradin 25€	CE autres 18€	réduit pass gradin 16 €	pass réduit autres 9 €
Tarifs		réduit gradin 15€	réduit autres 11€		
Novembre					
Cie THEATRE ACTION RECHERCHE	théâtre	Vendredi 12 novembre	théâtre municipal	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
MUSIQUES ACTUELLES	musiques	Vendredi 12 novembre	Agora sud	20h30	
Tarifs	Public 5€				
LES CORDES TIMBRES	manouche	Samedi 13 novembre	théâtre municipal	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
NOS POEMES PREFERES	théâtre	jeudi 18 novembre	théâtre municipal	20h30	billetterie gérée par le PJE
Tarifs	Public 10€	adhérent PJE 5€			
ARCHIMEDE	pop rock	samedi 20 novembre	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
THEATRE DE L'EVENTAIL	théâtre	vendredi 26 novembre/samedi 27 novembre	théâtre municipal	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	En attente				
DANSE PASSION	Danse	samedi 27 novembre	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	en attente				
Décembre					
CONCERT DE NOEL	musique	Vendredi 3 décembre	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	gratuit				

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
NUIT DU GOSPEL	chansons	Vendredi 17 décembre	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 28€	CE/ Groupes 24€	Réduit 14€	Pass plein 18€	Pass réduit 11€
MUSIQUE ACTUELLE	musique	Vendredi 17 décembre	Agora Peyramont	20h30	
Tarifs	Public 5€				
BAL DE NOEL	Danse	dimanche 19 décembre	Agora	20h30	
Tarifs	Public 5 €				
<i>Janvier</i>					
MUSIQUE ACTUELLE	théâtre musical	Samedi 15 janvier	Agora sud	20h30	
Tarifs	Public 5€				
FOLIES CHAMPETRE	Operette	dimanche 16 janvier	Auditorium	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
LES LETTRES PERSANNES	théâtre	jeudi 20 janvier/vendredi 21 janvier	théâtre municipal	20h30	billetterie gérée par le PJE
Tarifs	Public 10€	adhérent PJE 5€			
DDM	humour	samedi 22 janvier	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 22€	CE/ Groupes 18€	Réduit 12 €	Pass plein 16€	Pass réduit 8€
BAL A PAPA	danse	dimanche 23 janvier	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 5€				
EMMANUEL GRIVET	danse	vendredi 28 janvier	théâtre	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
ELECTRIC GEISHA	pop rock	samedi 29 janvier	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
<i>Février</i>					
BRUGE D'OLYMPE	théâtre	vendredi 4 Février	théâtre	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
CONCERT 31 CADET	jazz	samedi 12 Février	EMEA	18h00	
Tarifs	gratuit				
SOIREE PLATEAU RADIO	radio	vendredi 18 Février	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 5€				

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
L'EMMERDEUR	boulevard	samedi 19 février	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 32€	CE/ Groupes 28€	Réduit 20€		
A L'ORIGINE DU THEATRE	théâtre	jeudi 24 Février	théâtre	20h30	billetterie gérée par le PJE
Tarifs	Public 10€	adhérent PJE 5€			
SOIREE COTON CLUB	Danse	Vendredi 25 février	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
Mars					
GROSSESSE NERVEUSE	boulevard PDR	mardi 15 mars	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 32€	CE/ Groupes 28€	Réduit 20€		
PARTONS POUR PLUTON	humour PDR	Vendredi 18 mars	théâtre	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
SOIREE MUSIQUES ACTUELLES	Musiques actuelles	Samedi 19 mars	Agora Peyramont	20h30	
Tarifs	Public 5€				
REGIS MAILHOT	humour PDR	mardi 22 mars	Salle Alizé	20h30	spectacle à la recette
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
SAN SEVERINO	chanson	vendredi 25 mars	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 22€	CE/ Groupes 18€	Réduit 12€	Pass plein 16€	Pass réduit 8€
BAL DISCO	danse	dimanche 27 mars	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 5€				
Avril					
FLUTE ET PIANO	Musique	Vendredi 1er avril	EMEA	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
BALLET DE BIARRITZ	danse	samedi 2 avril	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 22€	CE/ Groupes 18€	Réduit 12 €	Pass plein 16€	Pass réduit 8€
LES FOUS DE LA RAMPE	théâtre	mardi 12 avril	théâtre	14h30/20h30	spectacle à la recette
Tarifs	scolaire 3€				

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
CHEZ LUCIEN	comédie musicale	samedi 16 avril	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€
HARMONIE MUNICIPALE	musique	samedi 22 avril	Salle Alizé	20h30	
Tarifs	gratuit				
<i>Mai</i>					
BERNARD SANDOVAL	flamenco	samedi 21 mai	théâtre	20H30	
Tarifs	Public 22€	CE/ Groupes 18€	Réduit 11€	Pass plein 16€	Pass réduit 8€
LA PETITE AINSI DANSE	danse	jeudi 26 mai	alizé	20H30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€

Juin

MANU DIBANGO	Musique de monde	vendredi 3 juin	Parc Jean Jaurès	20H30	ouverture du festival Afriqu'à Muret
Tarifs	Public 10€	Réduit 5€			
FESTI ROCK L'HERBE FOLLE	Rock	vendredi 10 juin	Alizé	20H30	
Tarifs	Public 5€				
CHŒUR REGIONAL	chant	mardi 14 juin	EMEA	20H30	
Tarifs	Public 14€	CE/ Groupes 12€	Réduit 7,50 €	Pass plein 10€	Pass réduit 5€

PROGRAMMATION 2010 - 2011 JEUNE PUBLIC

octobre

JEAN DE TROP	Jeune public	mercredi 6 octobre	théâtre municipal	16h00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
JMF	musique	jeudi 14 octobre	salle Alizé	10h00 et 14h30	recettes et billetterie gérées par les JMF
Tarifs	En attente				
BABAYAGA	jeune public	Samedi 16 octobre	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
novembre					
METAMORPHOSES	jeune public	samedi 20 novembre	théâtre municipal	16h00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
décembre					
LE PERE NOEL A DISPARU		13, 14 et 16 décembre	Théâtre municipal		
Tarifs	Gratuit	offert aux écoles			
CENDRILLON		mardi 14 décembre	salle Alizé		
Tarifs	Gratuit	offert aux écoles			
LE CHÂTEAU MAGIQUE		samedi 18 décembre	théâtre	3 séances	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

janvier

RACONTE A MES REVES		jeudi 13 janvier/vendredi 14 janvier	Théâtre municipal		
Tarifs	Public 3€	séance scolaire			
RACONTE A MES REVES		Samedi 15 janvier	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
JMF	musique	vendredi 28 janvier	salle Alizé	10h00 et 14h30	recettes et billetterie gérées par les JMF
Tarifs	En attente				

février

FAITES COMME CHEZ FOUS		Samedi 5 Février	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
PIROUETTE GALIPETTE		Samedi 26 Février	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

mars

LE CHAT TIGALI		Samedi 19 mars	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
<i>avril</i>					
MIRA MIRABELLE		Samedi 2 avril	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
JMF	musique	jeudi 7 avril	salle Alizé	10h00 et 14h30	recettes et billetterie gérées par les JMF
Tarifs	scolaires				
LES SURNUMERAIRES		Samedi 16 avril	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

mai

LE PETIT PRINCE		Samedi 7 mai	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
LE THEATRE DES MOTS		Samedi 14 mai	Théâtre municipal	16H00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			
ZA NI MO		mercredi 25 mai	salle alizé	16h00	
Tarifs	Public 4€	1 accompagnateur adulte gratuit			

PROGRAMMATION 2010-2011 CONNAISSANCE DU MONDE

LE CANADA		Mercredi 13 octobre	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		
PRAGUE ET LA BOHEME		Mercredi 8 décembre	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		
ECOSSE		Mercredi 19 janvier	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		
VIETNAM		Mercredi 16 février	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		

SPECTACLES	GENRE	DATE	LIEU	HEURE	COMMENTAIRE
NOUVELLE-ZELANDE		Mercredi 23 mars	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		
QHAPAQ NAN LA GRANDE ROUTE INCA		Mercredi 6 avril	Théâtre Municipal	14h30-20H30	
Tarifs	Public 7€	C/E Groupes 6€	Réduit 3,5€		
CARTE PASS CULTURE	10€ pour les adultes	5€ pour les moins de 18 ans (avec une entrée gratuite sur les concerts des espaces Agora)			
TARIFS USUELS	PUBLIC 14 € CE/groupes 12 €	REDUIT 7,50 €		PUBLIC 22€ CE/groupes 18 €	REDUIT 11 €
TARIFS DES SPECTACLES AVEC LA CARTE PASS	PUBLIC 10 €	REDUIT 5 €		PUBLIC 16 €	REDUIT 8 €

Monsieur le Maire : Nous espérons vous voir nombreux à ces différents spectacles. Vous avez pu remarquer le fait que ce programme est extrêmement éclectique, chacun pourra y trouver son compte. Vous pouvez remercier à la fois Madame TOUZET et les services municipaux qui ont par leur travail, élaboré cette programmation 2010-2011, de qualité, variée, avec de grosses têtes d'affiches. Je pense que vous ne manquerez pas d'apprécier la venue de Marie-Claude PIETRAGALLA qui est une référence pour l'art de danse et sa diffusion. Ce n'est pas forcément la danse que je préfère, mais l'aura et la réputation de Marie-Claude PIETRAGALLA (je m'excuse d'avoir écorché son prénom) parlent d'elles-mêmes et sont extrêmement importantes pour la réussite de l'année de la danse.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS - SAISON 2010-2011

Rapporteur : Madame TOUZET

La Direction des Affaires Culturelles à travers la Plateforme d'Art de Muret est chargée d'organiser des expositions d'art.

Les engagements sont conclus par la signature de contrats de location d'exposition, de production d'œuvres... certains de ces contrats impliquant des formalités auprès d'organismes tels que l'ADAGP, les Services Fiscaux, etc.

Pour la saison 2010-2011, les expositions choisies sont :

Les Grands moyens / Babeth Rambault

Du mardi 14 septembre au jeudi 21 octobre 2010

Vernissage : jeudi 16 septembre 20

« L'œil, d'abord glisserait sur la moquette grise ... » / Alexandre Léger

Dans le cadre de Graphéine, programmation autour du dessin contemporain proposée par l'association PinkPong

Du mercredi 3 novembre au vendredi 17 décembre 2010

Vernissage : date en cours de définition

Album. Résurgences de la photographie familiale dans l'art contemporain / documentation céline duval- Flore Gardner – Vincent Girier-Dufournier – Catherine Poncin

Du 11 janvier au 3 mars 2011

Vernissage : le jeudi 13 janvier

Trajectoires / Judith Bartolani, François Morellet, Yazid Oulab

Œuvres de la collection Les Abattoirs / FRAC Midi-Pyrénées

Dans le cadre de l'année de la danse à Muret

Du mardi 15 mars au jeudi 28 avril 2011

Vernissage : le jeudi 17 mars

Pour le projet pédagogique :

Interventions de Yannick Donet, plasticien sonore, dans les écoles municipales de Muret

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats, engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations et demander toute subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'organisation par les services de la Ville de manifestations culturelles et en particulier des expositions susmentionnées,
- Prend acte des modalités d'organisation de ces manifestations,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de signer tout contrat, effectuer toute démarche auprès des différents organismes de prestations sociales ou autres, et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation des manifestations, les crédits étant inscrits sur les budgets 2010 et 2011,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de demander toutes subventions auxquelles la Commune est en droit de prétendre pour l'organisation des manifestations.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

■ ACCEPTATION DE DON

Rapporteur : Madame TOUZET

Mademoiselle Myriam ABADIE, Monsieur Henri AMEGLIO, Mademoiselle Josette BROUQUISSE, Monsieur Christophe MARQUEZ, Monsieur Thierry MIGEON, Monsieur Christian MONNIER, Monsieur Raphaël RUBIO, la Société du Patrimoine du Muretain, ont souhaité donner au Musée Clément Ader et aux archives municipales un certain nombre d'objets et documents désignés ci-dessous :

- 1) Mademoiselle Myriam ABADIE a fait don aux archives d'une carte postale de MURET "Une jolie vue sur la Garonne",
- 2) Monsieur Henri AMEGLIO a fait don au musée d'une brique portant la marque de la fabrique Oustau de TARBES,
- 3) Mademoiselle Josette BROUQUISSE a fait don aux archives de 3 cartes postales de MURET :
 - la subdivision des sapeurs pompiers de Muret vers 1920
 - 2 scènes de la Passion par l'Association Saint-Jean Baptiste de la Salles
- 4) Monsieur Christophe MARQUEZ a fait don aux archives de 4 cartes postales de Muret :
 - le château de Montégut-Ségla
 - le Carmel de Lacombe Ste Marie, une vue sur le Cloître
 - le Carmel de Lacombe Ste Marie, le Cloître intérieur
 - le Pont Neuf et vue sur la Garonne
- 5) Monsieur Thierry MIGEON, a fait don au musée d'un poste téléphonique de la Société Industrielle des Téléphones du type 411 (appareil mural à circuit primaire à plusieurs directions)
- 6) Monsieur Christian MONNIER a fait don au musée d'une brique décorée fabriquée à l'usine Rondé-Oustau de MURET et portant la mention Oustau Rondé MURET,
- 7) Monsieur Raphaël RUBIO a fait don aux archives de 3 cartes postales de MURET
 - Vue panoramique sur le Centre Ville et le Square Ader (Larrey 10068)
 - Multivue (Larrey 10098)
 - Multivue la nouvelle cité (Larrey 10090)
- 8) La Société du Patrimoine du Muretain a fait don au musée d'une gravure représentant Nicolas Dalayrac, imprimée par Bestault,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Accepte les dons faits par Mademoiselle Myriam ABADIE, Monsieur Henri AMEGLIO, Mademoiselle Josette BROUQUISSE, Monsieur Christophe MARQUEZ, Monsieur Thierry MIGEON, Monsieur Christian MONNIER, Monsieur Raphaël RUBIO, la Société du Patrimoine du Muretain, dont la désignation figure au préambule conformément à l'article 2242 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Manifeste sa reconnaissance pour l'intérêt porté par les donateurs à la Commune de MURET et souligne la grande valeur tant patrimoniale qu'historique des objets et documents légués.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA VILLA VINCENT AURIOL EN « MUSÉE DES GRANDS HOMMES » - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Rapporteur : Madame TOUZET

En séance du 09 mars 2010, la présente Assemblée approuvait le Projet de réhabilitation de la Villa Vincent Auriol en « Musée des Grands Hommes », en confiant la Maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Alain SENTENAC – Architecte DPLG - 28 grande rue Saint Nicolas à 31300 TOULOUSE mandataire et à la Muséographe Laurence AUDABRAM : 5/7 EXPOGRAPHIE – 8 impasse Moulive – 31400 TOULOUSE.

Le projet comprend :

- Le réaménagement intérieur de la Villa Vincent Auriol afin d'accueillir le Musée des Grands Hommes,

- Le réaménagement du logement de fonction du concierge en vue d'y installer les locaux administratifs du Musée.

Il est proposé de confier la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (O.P.C) à l'Architecte de l'opération : elle représentera 1,5% du montant des travaux estimés à 308.000 € HT,

Les résultats de la Consultation passée sous Procédure Adaptée Ouverte ont fait ressortir les offres économiquement les plus avantageuses, par lots récapitulés dans le tableau ci-après :

N° ordre	Nature	Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
1	Démolition, gros œuvre VRD	Construit 31 - ZAC du Mandarin - 31600 EAUNES	64.397,29 €	77.019,16 €
2	Charpente-Couverture Zinguerie	Sté TEGULA Charpentes - ZA Broucassa - 31370 POUCHARRAMET	10.232,72 €	12.238,33 €
3	Menuiseries extérieures intérieures	Sté CGEM - 131 rte de Launaguet - 31200 TOULOUSE	49.500,00 €	59.202,00 €
4	Plâtrerie – Faux Plafonds - Isolation	Entreprise GROS – 23 avenue de Toulouse – 31220 CAZERES	12.683,82 €	15.169,85 €
5	Serrurerie	Infructueux (estimatif : 17.346,60 € HT)		

N° ordre	Nature	Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
6	Conditionnement d'air - Ventilation	Sté AGTHERM – 10 allée Michel de Montaigne – ZA des Ramassiers – 31770 COLOMIERS	42.600,00 €	50.949,60 €
7	Plomberie- Sanitaire	Sté AGTHERM – 10 allée Michel de Montaigne – ZA des Ramassiers – 31770 COLOMIERS	8.242,70 €	9.858,27 €
8	Electricité courants forts Courants Faibles	Sté SPIE Sud Ouest SAS – 20 ZA de Perbost – 31800 LABARTHE-INARD –	74 .000,00 €	88.504,00 €
9	Revêtements de sols souples – sols durs - Faïence	Entreprise GROS – 23 avenue de Toulouse – 31220 CAZERES	18.827,00 €	22.517,09 €
10	Peinture	Entreprise GROS – 23 avenue de Toulouse – 31220 CAZERES	12.645,84 €	15.124 ,42 €
11	Plateforme élévatrice - PMR	Sté ERMHES – 23 rue P & M Curie – BP n° 20408 – 35504 VITRE	17.900,00 €	21.408,40 €
MONTANT TOTAL HT & TTC			311.029,37 €	371.991,13 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avenant n° 2 au Marché de Maîtrise d'œuvre passé avec le groupement de Maîtrise d'œuvre précité arrêtant le forfait définitif de rémunération de Maîtrise d'œuvre à 68.509 € HT (dont 55.784 € HT pour la Maîtrise d'œuvre Bâtiment, incluant la mission OPC d'un montant de 4 620 € HT) et 12.725 € HT de Mission Programmation Muséographique et scénique),
- D'approuver les marchés de travaux, par lots tels que décomposés en préambule, pour un montant global de 311.029,37 € HT,
- De relancer la consultation pour le lot n° 5 Serrurerie,
- Et une fois attribué de solliciter sur le montant global de l'opération, l'aide maximum du Conseil Général.

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve l'Avenant n° 2 au Marché de Maîtrise d'œuvre passé avec le groupement de Maîtrise d'œuvre précité arrêtant le forfait définitif de rémunération de Maîtrise d'œuvre à 68.509 € HT ((dont 55.784 € HT pour la Maîtrise d'œuvre Bâtiment, incluant la mission OPC d'un montant de 4 620 € HT) et 12.725 € HT de Mission Programmation Muséographique et scénique),
- Approuve les marchés par lots pour les montants précités soit un montant de travaux de 311.029,37 € HT,
- Décide de relancer la consultation pour le lot n° 5 Serrurerie,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué en vue de les signer, les déposer en Sous Préfecture, les notifier,

- Sollicite sur le montant global de l'opération, la subvention maximum du Conseil Général,
- Rappelle que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits des Budgets en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213,
- Enfin habilite Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à l'effet d'effectuer toutes démarches administratives ou autres, rendues nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE, DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES ET DE L'ÉTAT (DRAC)

Rapporteur : Madame TOUZET

Il est rappelé aux membres de la présente assemblée la décision en date du 8 octobre 2009 d'approuver le dossier d'Avant Projet Sommaire relatif à la réalisation d'une Médiathèque et d'une Cyberbase dans les locaux de la Bibliothèque Municipale, au N° 58, rue C. Ader,

La mission de maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la SARL Agence d'Architecture FILIATRE MANSOUR, Architectes D.P.L.G.- 37, rue Riquet - 31000 Toulouse et M. Vincent OLIVOTTO (Economiste) - 700, avenue de Paris - BP 432 -82004 MONTAUBAN Cedex,

Par ailleurs, la présente assemblée a approuvé en date du 10 juin 2010 :

- Le dossier d'Avant Projet Détaillé pour un montant prévisionnel de travaux de 910 000 € HT,

Et

L'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 88 843, 30 € HT, incluant la mission O.P.C.

Les marchés travaux ne comportent pas de lots en option, par contre,

à l'intérieur des lots, parfois des options : ainsi pour les lots n°s 3 - 4 - 6 - 9 & 10 - Ces options concernent :

LOT 03 Menuiserie Aluminium

- SAS d'entrée avec portes automatiques
- Motorisation des volets roulants bois du RDC

LOT 04 Menuiserie Bois :

- Chassis vitré cage d'escalier principale au rez de chaussée
- Digicode
- Révision des volets roulants bois du rez de chaussée
- Banque accueil

LOT 06 Sol collé :

- SAS Entrée

LOT 09 Electricité :

- SAS Entrée
- Digicode
- Alarme anti-intrusion
- Révision des volets roulants du RDC

LOT 10 Peinture :

- Révision des volets roulants bois du rez de chaussée

Les résultats de la Consultation passée sous Procédure Adaptée Ouverte ont fait ressortir les offres économiquement les plus avantageuses, par lots récapitulés dans le tableau ci-après :

N° ordre	Nature des Travaux	Entreprises retenues	Estimation AVEC OPTIONS € HT (928465,25 €)	Montants des marchés € HT	Options retenues	Montants des marchés avec options € HT
1	Gros Oeuvre	Sarl PEDRO Frères – 179 rte de Seilh - 31840 AUSSONNE	161.957,00	129.524,00	////////	129.524,00
2	Etanchéité	Etanchéité du Savès E.T.S – 17 rue Saint- Roch - 31370 RIEUMES	1.443,00	1.665,49		1.665,49
3	Menuiserie aluminium	Sté T.G.M. – ZI Albasud - 9 impasse Beau de Rochas - 82 000 MONTAUBAN	172.302,50	171.389,13	20.416,12	191.805,25
4	Menuiserie Bois	E De FAVERI Frères – ZI Nord 1620 , avenue de Cos - 82000 MONTAUBAN	153.575,00	114.224,11	24 .639,65 (+ option retenu e : habillage des poteaux existants : coût unitaire : 1.189 € HT)	138.863,76
5	Plâtrerie-Faux plafonds	SA E.T.P – 11 rue Sirven – BP 50393 – 31103 TOULOUSE Cedex 1	96.591,00	72.393,20	////////	72.393,20
6	Sol collé/Faïence	UNION des PEINTRES – ZAC Garonne – 14, rue Isabelle Eberhardt – 31200 TOULOUSE	50.828,00	28.399,82	1.500 ,00	29.899,82
7	Plomberie- Sanitaire / Chauffage / VMC	Sté EUROCLIMS – 1 Rond Point de Flotis – 31240 SAINT-JEAN	44 110 ,00	36 375,98	////////	36 375,98

N° ordre	Nature des Travaux	Entreprises retenues	Estimation AVEC OPTIONS € HT (928.465,25 €)	Montants des marchés € HT	Options retenues	Montants des marchés avec options € HT
8	Climatisation	SAS E.R.I.T.E.C. - 5 Bd du Libre Echange – 31650 SAINT-ORENS de GAMEVILLE	10 700,00	6.730,00	///////	6.730,00
9	Electricité	Entreprise SPIE S.O – 20 ZA de Perbost - 31800 LABARTHE INARD	154 .754 ,00	60.192,78	5.236,05	65.428,83
10	Peinture	UNION des PEINTRES – ZAC Garonne – 14, rue Isabelle Eberhardt – 31200 TOULOUSE	68204,75	33.204,40	1.400,00	34.604,40
11	Ascenseur	Sté THYSSEN KRUPP Ascenseurs – 2 Avenue Gutenberg – 31120 PORTET sur GARONNE	14 000,00	13 800,00	///////	13 800,00
MONTANT TOTAL HT			928 465,25			721.090,73

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les marchés de travaux, par lots tels que décomposés en préambule, pour un montant global de 721.090,73 € HT,
- De retenir l'option libre présentée pour le lot n° 4 par la Société DE FAVERI, à savoir l'habillage des poteaux existants au sein de la Bibliothèque dont le coût unitaire s'élève à 1.189,00 € HT, mais dont le nombre ne peut être défini à l'avance et qui peut osciller de 1 à 24,
- De solliciter sur le montant total de l'aide maximum du Conseil Général de la Haute Garonne, de la Région Midi Pyrénées, et de l'Etat (DRAC).

L'exposé de son Rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les marchés de travaux par lots pour les montants précités soit un montant global de travaux de 721.090,73 € HT,
- Retient l'option libre présentée pour le lot n° 4 par la Société DE FAVERI, à savoir l'habillage des poteaux existants au sein de la Bibliothèque dont le coût unitaire s'élève à 1.189,00 € HT, mais dont le nombre ne peut être défini à l'avance et qui peut osciller de 1 à 24,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à l'Adjoint délégué en vue de les signer, les déposer en Sous Préfecture, les notifier,
- Sollicite sur le montant total de l'opération, la subvention maximum du Conseil Général de la Haute Garonne, de la Région Midi Pyrénées, et de l'Etat (DRAC),
- Rappelle que le financement de cette opération s'effectuera par prélèvement sur les crédits des Budgets en cours, inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213,

- Enfin habilite Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à l'effet d'effectuer toutes démarches administratives ou autres, rendues nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur CUCCHI : Une question technique : on va dépenser cette somme, moins la subvention, etc... et combien de m² aménagés.

Monsieur le Maire : Enorme. Un peu plus de 1.500 m².

Monsieur CUCCHI : D'accord. Ce serait bien que l'on ait des repères par rapport à la surface. On n'a pas de repère de surface, et comme les chiffres sont quand même conséquents, la vision que l'on a est quand même différente s'il y a 1.500 m² aménagés pour 500.000 €, ou 100 m². Je dis simplement que c'est un ratio entre la surface...

Madame TOUZET : Je vais vous répondre Monsieur CUCCHI. Je ne doute pas du fait que vous êtes allé souvent à la bibliothèque et également au musée qui est au rez-de-chaussée actuellement. Il faut prendre la mesure de ce que cela va être, c'est-à-dire que tout le musée va être transformé en espace son et vidéo. Le troisième étage va être aménagé en cyberbase et en bureaux. Cela donne une idée de la superficie impactée lorsque l'on est déjà allé dans le bâtiment.

Monsieur CUCCHI : BROUHAHA ...

Monsieur le Maire : ... non mais je peux vous organiser le trajet si vous voulez ! Non, vous prendrez un TAM TAM. C'est gratuit. Donc, les travaux de la médiathèque, c'est une information importante, vont démarrer en Octobre 2010 pour une livraison au mois d'Avril 2011. Il est à préciser que le service ne sera pas interrompu durant la durée des travaux. Nous avons préféré prendre l'option de ranger un petit peu pendant la durée des travaux, mais de permettre aux muretais de continuer à aller prendre et échanger des livres à la bibliothèque et demain à la médiathèque.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ (MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - AVENUE HENRI PEYRUSSE) – INDIVISION MARGHERITTA

Rapporteur : Madame SERE

Afin de permettre l'extension du réseau d'assainissement collectif, la Ville est intervenue auprès de M. Philippe MARGHERITTA et Mme Virginie MARGHERITTA, propriétaires de la parcelle cadastrée section CC n° 69 située avenue Henri Peyrusse, afin de constituer sur ladite parcelle une servitude de passage du réseau.

Après avoir pris connaissance du tracé de la conduite d'assainissement, M. Philippe MARGHERITTA et Mme Virginie MARGHERITTA, propriétaires de la parcelle cadastrée section CC n° 69, ont accepté que la Ville établisse à demeure une canalisation en fonte de diamètre 200 mm sur une longueur de 51,47 ml dans une bande de terrain d'une largeur de 5 m et une profondeur moyenne de 1,50 m.

Cette servitude de passage est consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la servitude de passage sur ladite parcelle et de donner délégation au Maire à l'effet de signer la convention de servitude et l'acte notarié correspondant.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la nécessité de prolonger le réseau d'assainissement collectif,
- Approuve la signature de la convention pour autorisation de passage en terrain privé sur la parcelle cadastrée section CC n° 69 située Avenue Henri Peyrusse passée avec les propriétaires M. Philippe MARGHERITTA et Mme Virginie MARGHERITTA, pour la pose d'une canalisation d'assainissement,
- Prend acte que cette servitude est consentie à titre gratuit,
- Donne délégation à M. Le Maire ou à défaut son Délégué, Mme Elisabeth SERE, à l'effet de signer la convention pour autorisation de passage et l'acte notarié de constitution de servitude, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

▪ ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DE LA S.N.C.F.

Rapporteur : Madame SERE

Par délibérations n° 2009/163 du 8 octobre 2009 et n° 2009/197 du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section ER n° 161 et ER n° 66p situées rue Pierre d'Aragon appartenant à la SNCF pour une superficie totale d'environ 958 m². Cette acquisition était consentie au prix de 150 000 € auquel devaient s'ajouter des frais de gestion et de géomètre d'un montant d'environ 7 223,84 € TTC.

Sur la parcelle cadastrée section ER n° 161 se trouve l'ancienne maison de garde du PN 18 d'une surface de 97 m². Celle-ci étant destinée à être démolie pour permettre l'aménagement du secteur de la gare, la Ville a demandé aux services de la SNCF d'obtenir une nouvelle estimation du Service des Domaines.

Aussi la SNCF propose à la Ville d'acquérir les parcelles nouvellement cadastrées section ER n° 442 et 439 d'une superficie respective d'environ 468 et 533 m² au prix de 125 000 € augmenté des 5 980 € TTC correspondants aux frais de gestion (dont document d'arpentage).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de ces parcelles auprès de la SNCF aux conditions ci-dessus énoncées.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les délibérations n° 2009/163 du 8 octobre 2009 et n° 2009/197 du 15 décembre 2009, approuvant l'acquisition auprès de la SNCF des parcelles cadastrées section ER n° 161 et ER n° 66p situées rue Pierre d'Aragon,
- Vu la nécessité de démolir l'ancienne maison de garde située sur la parcelle cadastrée section ER n° 161 afin de permettre l'aménagement du secteur de la gare,
- Vu la nouvelle estimation du Service des Domaines,
- Approuve l'acquisition auprès de la SNCF des parcelles nouvellement cadastrées section ER n° 442 et 439 d'une superficie respective d'environ 468 et 533 m² au prix de 125 000 € augmenté des 5 980 € TTC correspondants aux frais de gestion (dont document d'arpentage)
- Donne délégation au Maire ou à défaut à Mme Elisabeth SERE, Adjointe Déléguée, à l'effet de signer la promesse de cession, l'acte de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Une précision : nous devrions revendre ou alors la CAM devrait acheter une partie de ce terrain, par mesure de sécurité, puisque les travaux vont démarrer au 1^{er} Septembre. Nous avons préféré passer cette délibération concernant l'intégralité de l'achat par la Ville. Il se peut que nous ayons une délibération modifiée dans un prochain Conseil Municipal. C'est pour la réalisation du parking à droite de la gare.

En conclusion de cette séance, je me permets de vous souhaiter d'excellentes vacances, et j'espère que vous reviendrez l'esprit bien reposé, pour revenir « constructif » aux séances du Conseil Municipal de la rentrée. Merci à tous.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.